

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 20 novembre 2012

L'an deux mil douze

Le 20 novembre

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 14 novembre 2012

Présents : Mesdames PROT, NOGRETTE, PAULMIER, CHAMPENOIS, et DUBUC, Messieurs DOUADY, DUBOIS, LOUPIAS, SAUVESTRE, ALLELY, CAMUS, CRESPIEN, TELLIER, NOYER, LALANGE S, VALET, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames PRAULT, BIDAULT, PRESTEAU, SOUVERAIN et GUILLOTEAU, Messieurs FLEURY, DAUBORD, BOSCARINO, LOISEAU, PROUTEAU et LALANGE JF.

Assistait également : Madame LEBLANC et Monsieur BONNET, membres suppléants, Madame Lucienne DION, et Monsieur Bernard BARRE, Adjoints au Maire de Lingé, invités

Présentation du nouveau site Internet de la Communauté de Communes

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de découvrir le nouveau site Internet de la communauté de Communes : la parole est donnée à Jean-Bernard Constant Technicien Informatique qui en fait la présentation. Les élus prennent en considération le travail effectué par le personnel.

Départ de Madame PRESTEAU.

Décisions du Président

Dans le cadre des délégations de pouvoir attribuées par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2008, prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président informe le Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises :

1. Projet de délocalisation de la Poste de MARTIZAY.

En application de la délibération N° 01/11-2011, le Président a lancé une consultation sous forme de MAPA en application de l'article 28 du code des marchés publics pour désigner des prestataires chargés des diagnostics amiante et plomb avant travaux, ainsi que des missions de contrôle technique et de Sécurité Protection de la Santé.

Après analyse des offres, il a décidé de retenir les offres suivantes :

Diagnostic Plomb :

EXPERT IMMO pour un montant de 209,03 € HT soit 250 € TTC

Diagnostic Amiante :

EXPERT IMMO pour un montant de 158,86 € HT soit 190 € TTC

Prélèvements et analyses d'échantillons en sus : 40 à 60 € TTC par échantillon

Mission de Contrôle technique :

SOCOTEC pour un montant de 2 400 € HT soit 2 870,40 € TTC

Mission SPS :

A3 Coordination pour un montant de 1 326,00 € HT soit 1 585,90 € TTC

Personnel

N°06/01-2012 – Revalorisation du régime Indemnitare

Monsieur le Président précise que l'augmentation des salaires qui est gelée depuis 3 ans, ne correspond pas à l'évolution du coût de la vie. Aussi, compte tenu de la motivation, de la disponibilité et des évolutions des compétences de certains agents, il propose de modifier le régime indemnitaire, et d'attribuer une **Indemnité d'Administration et de Technicité** comme suit, à :

- Monsieur Philippe LEBLANC, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ci-après :

Filière	Cadre d'emplois	Montant annuel brut de référence	Coefficient multiplicateur
Service Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	449,28 €	1

- Mademoiselle Marina DAVAILLAUD, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ci-après :

Filière	Cadre d'emplois	Montant annuel brut de référence	Coefficient multiplicateur
Service Animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	449,28 €	1.5

- Mademoiselle Anaïs MERLET, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ci-après :

Filière	Cadre d'emplois	Montant annuel brut de référence	Coefficient multiplicateur
Service Social	ATSEM de 1 ^{ère} classe	464.30 €	3

- Mademoiselle Mélanie GAULTIER, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ci-après :

Filière	Cadre d'emplois	Montant annuel brut de référence	Coefficient multiplicateur
Service Animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	449.28 €	3

Il propose de modifier le régime indemnitaire, et d'attribuer une **Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures** comme suit à :

- Monsieur Pierre TROUVE, selon les montants de référence annuels réglementaires en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ci-après :

Filière	Cadre d'emplois	Montant annuel brut de référence	Coefficient multiplicateur
Service Animation	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1 143.37 €	1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions du Président telles que présentées ci-dessus. En cas de changement notoire de fonctions, le montant de l'indemnité pourra être révisé en cours d'année. Les indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur. Ces dispositions prendront effet au 1^{er} décembre 2012

N°06/02-2012 – Mise en place d'une participation financière à la protection sociale complémentaire sur le risque prévoyance des agents de la collectivité

Monsieur le Président précise que les collectivités qui souhaitent participer à la protection sociale de leurs agents peuvent le faire en respectant les règles fixées par le décret du 8 novembre 2011 et sa circulaire d'application du 25 mai 2012.

Le Président propose d'octroyer une participation financière aux agents de la collectivité dans le cadre de la protection sociale complémentaire sur le risque prévoyance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, et de verser une participation mensuelle de 5€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée à compter du 1^{er} février 2013.

Affaires économiques

N°06/03-2012 – Bail de location d'un atelier relais à l'entreprise OPTI AMENAGEMENT.

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président

Monsieur le Président rappelle la délibération N°08/10-2008 du 16 décembre 2008 relative au loyer des ateliers relais sur la Zone d'Activités Communautaire des Noraies à MEZIERES EN BRENNE. Il précise à ce sujet que le loyer mensuel fixé lors de cette séance est de 910 € hors taxes.

Il informe le Conseil de la demande de la société Opti-Aménagement pour la location d'un atelier.

Suite aux réflexions du Bureau, il propose d'accepter cette demande. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la location d'un atelier relais à la société Opti-Aménagement et

charge Maître Steiger notaire à MEZIERES EN BRENNE de rédiger le bail dérogatoire pour une durée de 23 mois. Le Président est autorisé à signer ce document.

Finances

N°06/04-2012 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur le Président de la Commission « Finances » rappelle que la ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € contractée pour une durée d'un an arrive à échéance le 15 décembre 2012. Certaines des subventions attendues restent non perçues à ce jour, aussi, il convient de souscrire un nouveau contrat pour un montant de 300 000 €, pour une durée d'un an.

Après analyse des propositions, il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée :	1 an
Taux variable :	EURIBOR 3 mois moyenné
Marge :	2 %
Périodicité :	annuelle
Frais de dossier :	300 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter une ligne de trésorerie de 300 000 €, auprès du Crédit Agricole aux conditions listées ci-dessus, autorise Monsieur le Président à signer le contrat et lui donne tous pouvoirs pour effectuer les diverses opérations prévues dans celui-ci.

Départ de Monsieur Sébastien LALANGE

N°06/05-2012 – Adhésion à l'association des maires de France – AMF

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la possibilité d'adhérer à l'Association des Maires de France. Cette association nationale apporte une information régulière sur l'actualité politique et juridique, ainsi qu'un soutien et une aide aux collectivités territoriales qui y adhèrent. Il précise que le Bureau a émis un avis favorable à cette adhésion dont le coût annuel est de 0,0453 € par habitant. Le Président propose que la Communauté de Communes Cœur de Brenne adhère à l'AMF.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Association des Maires de France.

N°06/06-2012 – Budget Principal DM N°3

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES d'INVESTISSEMENT</u>				
Mise en place NRA	21538-118	5 500 €		
Matériel informatique EPN			2183-118	5 500 €
Mobilier des écoles			2184-149	60 €
Matériel informatique des écoles	2183-149	60 €		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

N°06/07-2012 – Budget Logements DM N°2

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<u>DEPENSES d'INVESTISSEMENT</u>				
Logement Place Jean Moulin			2313-122	7 000 €
Remboursement de cautions			165-01	700 €
<u>RECETTES d'INVESTISSEMENT</u>				
Emprunts			1641-02	7 000 €
Cautions versées par les locataires			165-01	700 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

N°06/08-2012 – Réhabilitation deux logements, 2 place Jean Moulin à Mézières en Brenne : Réalisation d'un prêt Réhabilitation de 80 421 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Monsieur le Président rappelle l'opération de réhabilitation deux logements, situés 2 place Jean Moulin à Mézières en Brenne.

Pour le financement de cette opération, le Président de la Communauté de Communes Cœur de Brenne est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant de 80 421 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la période d'amortissement : 72 trimestres
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 2.85%
- Taux annuel de progressivité des échéances : 0 %
- Modalité de révision des taux : Double révisabilité limitée
- Indice de référence : Livret A
- Valeur de l'indice de référence à la date de la proposition : 2.25%
- Durée de la période de préfinancement : 3 mois
- Commission d'intervention : Exonérée

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président et l'autorise à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

N°06/09-2012- Intercommunalité : demande de sortie du périmètre du SYMCTOM

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire l'arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes Cœur de Brenne à la commune de LINGE à compter du 1^{er} janvier 2013.

Il précise que cette commune est membre du SYMCTOM pour le traitement et la collecte des ordures ménagères. Or la Communauté de Communes Cœur de Brenne possède cette compétence.

Suite à la réunion de Bureau, le Président propose que la Communauté de Communes demande son retrait du Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères au 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande le retrait de la Communauté de Communes Cœur de Brenne du Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères au 1^{er} janvier 2013.

N°06/10-2012 - Création d'un commerce Multiservice à MIGNE : plan de financement prévisionnel **Annule et remplace la délibération du N°05/11/2012**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet d'aménagement, dans le cadre du maintien du dernier commerce, d'un commerce multiservice à Migné.

Il précise qu'une erreur dans le chiffrage de l'opération s'est glissée aussi, il propose de reprendre le plan de financement déjà acté par la délibération N°05/11/2012

Il précise que la commune, propriétaire des murs, souhaite mettre cet immeuble à disposition de la Communauté de Communes par bail emphytéotique d'une durée de 50 ans pour la réalisation et la gestion de ce projet.

A cet effet, il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération :

Coût prévisionnel commerce (HT) :

Travaux	317 700 €
Honoraires architecte	31 770 €
Frais divers	20 422 €
	<hr/>
Total HT	369 892 €

Recettes :

Subvention Etat - FISAC ou DETR (30 %)	110 968 €
Conseil Régional (Contrat de Pays ou Fonds Sud (40%))	147 957 €
Conseil Général	34 100 €
	<hr/>
Total des subventions	293 025 €
Reste à la charge de la CDC	76 867 €

Considérant qu'il s'agit du dernier commerce du village, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le projet de réhabilitation du logement situé au-dessus du multiservice à Migné ainsi que le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus. Il charge le Président de solliciter, auprès de l'Etat et du Conseil Général, les financements sans lesquels ce projet ne pourrait être réalisé.

Aménagement du territoire

Animation PNR : réflexion SCOT :

Le Président donne lecture du mail du PNR qui souhaite mettre en place une réflexion sur la mise en place d'un SCOT sur son territoire. Pour se faire, il convient de constituer un groupe de réflexion qui

serait composé de 15 à 20 personnes qui puisse, avec l'aide des prestataires, réfléchir aux enjeux de la planification pour le PNR. Il convient donc que la Communauté de Communes soit représentée par 4/5 personnes disponibles pour 3 animations d'une demi-journée et un voyage dans un territoire tiers déjà couvert par un SCOT. Il convient aussi que les personnes choisies reflètent la diversité des élus du territoire. Il demande quelles sont les personnes volontaires pour faire partie de ce groupe de travail : **Aucun volontaire ne s'est proposé.**

Fait à ST MICHEL EN BRENNE, le 27 novembre 2012

Le Président,

Jean-Louis CAMUS